



CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN
24, RUE HAUTE
1300 WAVRE

N° 136

M A I 1979

Bulletin mensuel ne paraissant pas en
juillet et août

M..... et cher membre,

Vous êtes cordialement invité à assister à
la prochaine réunion du club qui se tiendra
le jeudi 17 mai à 19 H 30 au local habituel
"Café de la Paix" place du Sablon à Wavre.

La soirée débutera par une séance d'échan-
ges. Il y aura des carnets à choix du

Salm Phila Club.

Les lots de la réalisation inter-membres (pages 3,4 & 5) seront expo-
sés à partir de 19 H 30. La réalisation débutera à 20 H 30.

M P Jottard, distribuera les nouveautés parues au cours des derniers
mois tandis que M Jh Hoeyenbrugge donnera les billets de la tombola
gratuite et vendra ceux de la tombola payante.

Lots de la tombola payante

Belgique 1068;1069 & 1071 Roi Baudouin papier blanc	625 Fr	xxx
Belgique 1074 Roi Baudouin papier blanc	500 Fr	xxx
Belgique 924 & 926 Roi Baudouin papier phosphor	155 Fr	xxx
Belgique 20e anniversaire du Philatélic Club de Belg	250 Fr	xxx
Belgique 1492-95 UNICEF 1969	105 Fr	xxx
Belgique 1466-69 Intérêt national	95 Fr	xxx
Belgique 1374-80 Patrimoine scientifique	80 Fr	xxx
Belgique 1499 Mgr V J B Scheppers	45 Fr	xxx

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, nous vous prions de croire,
M..... et cher membre, en notre entier dévouement.

L E C O M I T E

Les membres du comité se dévouent bénévolement pour vous procurer
de plus en plus d'avantages. Vous pouvez les aider... en amenant
vos amis à nos réunions ou en nous envoyant des adresses de philaté-
listes susceptibles d'être intéressés par notre club. Ne l'ou-
bliez pas..... D'avance, nous vous en remercions.

UNE DATE A RETENIR DES A PRESENT

La Ve Journée d'échanges toutes collections de notre club aura lieu
le dimanche 7 octobre prochain de 9 H à 18 H en la salle des Fêtes
de l'Hôtel de ville de WAVRE.

PETITE ANNONCE

Je possède : 1° Triptyque philatélique du Centenaire du téléphone en France édité par le Musée d'Histoire des PTT d'Alsac Document numéroté 122 - Prix à l'émission : 30 Fr Fr
 2° Planche philatélique en quadrichromie (27 x 21) représentant des bottes de postillon. Sur ce document est apposé le timbre-poste "Journée du timbre 1969", oblitéré avec le grand cachet illustré "Au temps des Turtines" 23-03-1975 Prix à l'émission : 8 Fr Fr
 A céder à toute offre acceptable Téléphone : 010/22.31.66

LE MARCHÉ DU TIMBRE

En dépit d'une TVA généralement jugée abusive, le marché du timbre-poste de collection se porte bien en Belgique et les prix atteints dans les ventes publiques sont souvent surprenants.

C'est ainsi qu'à la dernière vente "Balasse" - vente qui a totalisé 20 millions - un petit feuillet de dix timbres belges "Perron de Liège", feuillet qui se vendit aux alentours de 70.000 F il y a quatre ans, est monté à 180.000 F plus les frais. Un autre timbre belge a fait une petite sensation : un oblitéré du 20 centimes médaillon a grimpé à 28.000 F alors que la cote de ce timbre n'est que de ... 350 F. Il est vrai qu'il s'agissait d'un exemplaire bord de feuille de toute première qualité, mais il n'était pas particulièrement exceptionnel. A signaler aussi 150.000 F pour un bloc de six neuf du 10 centimes bistre de l'émission française dite "de Bordeaux", somme équivalente à plus de cent cinquante pour cent de la cote.

"LE SOIR" du 3 avril 1979

CONCOURS DES CARTES POSTALES

Ci-dessous vous verrez la quatrième carte-vue à identifier. Les réponses doivent parvenir au secrétaire pour le samedi 2 juin au plus tard. La carte du mois d'avril représentait "Le Franc Moulin" à Grez-Loiceau. La carte ci-dessous représente un lieu typique de WAVRE.



REALISATIONS INTER MEMBRES DU
JEUDI 17 MAI 1979

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	1404-5;1406;1413;1418	xxx	51	25	
2		1404-9;1425-6	xxx	54	27	
3		1414-16	xxx	65	32	
4		1414;1444;1445	xxx	49	25	
5		1451-53	xxx	55	27	
6		1451-53	xxx	55	27	
7		1466-69	xxx	95	47	
8		1479;1496;1497	xxx	50	25	
9		1489-90;1496	xxx	57	28	
10		1496;1500;1529	xxx	54	27	
11		1514-16	xxx	55	27	
12		1583	xxx	50	25	
13		1795	xxx	50	25	
14		1589;1593-4	xxx	62	31	
15		1602;1618-9	xxx	58	29	
16		1619-22;1625	xxx	50	29	
17		1620;1622;1623+24	xxx	60	30	
18		1668-70	xxx	50	25	
19		1675-6	xxx	82	41	
20		1685-7	xxx	53	26	
21		1685-6;1689;1699;1707	xxx	63	31	
22		1699;1707;1712	xxx	58	29	
23		1712;1714-15	xxx	70	35	
24		1713-15	xxx	57	28	
25		1724;1729-30	xxx	57	28	
26		1731-32	xxx	50	25	
27		1797;1803	xxx	51	25	
28		1797;1799	xxx	50	25	
29		25 flammes	0		50	
30		25 flammes	0		50	
31		25 flammes	0		50	
32		25 flammes	0		50	
33	France	398	0	225	900	
34		1592 FDC	0	6	24	
35		1667 FDC	0	10	40	
36		1668 FDC	0	10	40	
37	Italie	E.P. avec carte-réponse	xxx		20	
38	divers	25 flammes	0		50	
39	Belgique	1413;1417;1421	xxx	54	27	
40		BF 44	xxx	55	27	
41		1454-55	xxx	60	30	
42		1463-65	xxx	145	72	
43		1466-69	xxx	95	47	
44		1470-73	xxx	100	50	
45		1474-77	xxx	100	50	
46		1492-95	xxx	105	52	
47		1513	xxx	70	35	
48		1519-22	xxx	110	55	
49		1539-40	xxx	50	25	
50		1547-48	xxx	85	42	
51		1557-60	xxx	110	55	
52		1564-65	xxx	60	30	
53		1569-70;1573-75	xxx	94	45	
54		1571-72	xxx	60	30	

2e

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
55	Belgique	1588	xxx	65	32	
56		1590	xxx	75	35	
57		1605-07	xxx	175	85	
58		1610-13	xxx	120	60	
3e 59	Rwanda	1-8	xxx	115	57	
60		9-12	xxx	95	47	
61		24-32	xxx	75	37	
62		33-36	xxx	65	32	
63		37-40	xxx	65	32	
64		41-43	xxx	50	25	
65		44-51	xxx	95	47	
66		52-66	xxx	400	200	
67		67-69 + BF 1	xxx	225	112	
68		70-75	xxx	115	57	
69		76-83	xxx	170	85	
70		84-91	xxx	95	47	
71		92-97 + BF 3	xxx	250	125	
72		98-107	xxx	370	185	
73		108-111 + BF 4	xxx	260	130	
74		112-117	xxx	95	47	
75		118-121	xxx	115	57	
76		122-27 + BF 5	xxx	610	305	
77		128-33	xxx	90	45	
78		134-37	xxx	125	62	
79		138-43	xxx	205	102	
4e 80	Ruanda	108-110	xx	95	35	
81	Rwanda	781-8	xxx	120	50	
82		704-11	xxx	110	50	
83		811-8	xxx	125	50	
84		BF 69	xxx	150	60	
85		BF 72-73	xxx	120	50	
86	Congo bel	16 & 22	0	70	25	
87		162-7	0	200	60	
88	Zaire	896-905	xxx	120	50	
89		917-25 + BF 926	xxx	500	200	
90		BF 927	xxx	500	200	
91	Belgique	189	xxx	140	75	
92		438-46 s/lettre Seraing	0	525	225	
93		447-54 s/enveloppe	0	350	150	
94		696	xx	135	50	
95		1029	xxx	100	55	
96		1066 (4)	xxx	140	70	
97		1066-69	xxx	95	50	
98		1069B;1071	xxx	70	40	
99		1191-92	xxx	60	35	
100		1241-42	xxx	175	90	
101		1243-5	xxx	130	70	
102		1246-9	xxx	58	30	
103		1253-4	xxx	58	30	
104		1259;1269-71	xxx	35	18	
105		1272-7	xxx	150	80	
106		1278-85	xxx	107	55	
107		1286	xxx	90	50	
108		1287-9	xxx	90	50	
109		1290-2;1298-9	xxx	50	25	
110		1293-7	xxx	90	48	
111		1300-03	xxx	300	165	
112		1469 s/pli	0		20	
113		PA 12-13 s/pli	0	130	60	

	N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
5e	114	France	444-45	xxx	5,75	23	
	115		582-86 + 600.	xxx	15,75	62	
	116		1125-31	xxx	10	40	
	117		1146-49	xxx	15	60	
	118		1152-55	xxx	10	40	
	119		1187-88	xxx	10	40	
	120		1203-06	xxx	8,25	33	
	121		1215;1217;1264-65	xxx	6	24	
	122		1220-27	xxx	19,5	78	
	123		1243-45	xxx	11,5	46	
	124		1253-56	xxx	8,75	35	
	125		1268-72	xxx	9,5	38	
	126		1277-81	xxx	20	80	
	127		1283-84;1287	xxx	8	32	
	128		1306-7;1328-29	xxx	7,5	30	
	129		1342-34	xxx	8,5	34	
	130		1360-62	xxx	4,75	19	
6e	131	France	246-48	0	42,5	200	
	132		249-51	xxx	210	1000	
	133		256 Bord de feuille	xxx	300	1565	
	134		262	0	110	570	
	135		264 et 265A	xxx	255,5	1300	
	136		266-67	0	135	700	
	137		275-6	0	400	2060	
	138		291;294;295	0/xxx	70	360	
	139		307 voin de feuille millés	xxx	16,5	100	
	140		308 idem	xxx	200	1250	
	141		328	xxx	65	335	
	142		334	xxx	32,5	170	
	143		340	xxx	37	190	
	144		335-36;339	xxx	14,5	75	
	145		337-38	xxx	26,5	135	
	146		343-44	xxx	37,5	195	
	147		341-42;352	xxx	28,5	145	
	148		345-47	xx	30	155	
	149		354-55	xxx	700	3600	
	150		353;356;357	xxx	28	145	
	151		377 377A	xx	40	205	
	152		379	xxx	75	390	
	153		380-85	xx	130	675	
	154		378;386-7	xxx	28,75	150	
	155		388-93	xxx	225	1170	
	156		398	xxx	450	2340	
	157		398 papier épais	xxx	475	2450	
	158		396; 400	xxx	34	175	
7e	159	Belgique	6	0	275	135	
	160		7	0	275	135	
	161		10	0	225	110	
	162		14-15	0	90	40	
	163		848 A non phosph	xx	110	65	
	164		1068 papier blanc	xx	225	135	
	165		1071 papier blanc	xx	100	60	
	166		1096;1098;1100	xxx	300	150	
	167		1804 (2)	xxx	120	75	
	168		Milit 2 & 5	0/xxx	60	30	
	169		Taxe 12 (4)	0	500	200	
	170	Autriche	764	0	32,5	150	
	171	France	16 b sur paille	0	110	460	
	172		30	0	60	250	

=====

== ON NOUS ECRIT DE L'AMALAT DU HAGGAR ==

=====

Qui donc disait que l'Amalat du Hagggar n'existait pas et que son gracieux souverain - Puisse Dieu très Haut en illustrer la terre ! - n'était qu'un mythe, éclos au soleil de Namur.?

Le Hagggar existe; il a pour capitale la bonne ville de Hallagar, et, dans cette capitale d'un Empire fortuné, se trouve un cabinet, qui possède un chef, comme tout cabinet civil ou militaire qui se respecte. Ce chef de cabinet s'appelle précisément Bou-Dzigar. Vous souvenez-vous ? Vous trouvez un petit air de parenté entre ce nom, essentiellement islamique, et la locution familière Bout de Cigare ? Quelle irrévérence ! Sachez que ce serviteur intègre a un cachet-tampon bilingue, comme Sa Majesté Chérifienne elle même n'en manie point de semblable.

Au surplus, S Exc Bou-Dzigar, chef du Cabinet de Sa Hautesse, nous a écrit la lettre suivante, dont le papier, les armoiries, les cachets et le style démontrent irréfutablement la parfaite authenticité. Après cela, de bonne foi, personne ne peut douter de l'existence du Hagggar et de celle de l'Amel Tuotta-il-Fetzan. Nous citons :

CABINET DE SA HAUTESSE

Hallagar, le 12 mai 1931.

Monsieur le Président de l'Union Philatélique de Bruxelles,

Suivant les ordres reçus de Sa Hautesse l'Amel Tuotta El Fetzan, j'ai l'honneur de vous informer qu'Elle a eu connaissance de la demande que vous vous disposiez à Lui envoyer, d'être comptée parmi les membres d'Honneur de votre puissante Société, et qu'Elle a daigné accepter.

Voulant en outre montrer l'intérêt qu'Elle porte à la Philatélie et à la Belgique, Elle m'a donné l'ordre de vous informer qu'à un de ses premiers voyages en votre pays, Elle ne manquera pas d'honorer de Sa Présence, l'une de vos séances.

Répondant également au désir de mon Souverain, je joins à cette lettre une photographie avec dédicace de Sa Hautesse, ainsi que quelques valeurs récemment parues de nos nouveaux timbres-poste.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef de Cabinet de Sa Hautesse
BOU-DZIGAR.

Lorsque le président de l'Union Philatélique eut reçu ce pli, singulièrement flatteur, son premier mouvement, après avoir eu l'âme inondée d'une douce et légitime fierté, fut de songer au comité de rédaction, susceptible de rédiger une réponse en termes aussi choisis que protocolaires.

Dame, la besogne n'est point mince : tout le monde ne sait pas parler à une tête couronnée, surtout quand cette tête est coiffée d'un turban. Heureusement que les grandeurs du monde nous connaissent un peu, depuis que nous avons recruté pour le Comité d'honneur de l'Union, vingt-deux ambassadeurs représentants d'autant d'Etats souverains, un lot important de ministres et d'anciens ministres et de maréchaux de France. N'avons nous pas failli tout récemment nous annexer S.M. Fouad Ier, le roi philatéliste ? Nous ne nous sommes donc point fait prier, et nous voici :

(On remarquera l'ingénieuse courtoisie de notre confrère : Du moment que Bou-Dzigar avait eu la délicatesse d'employer, dans sa correspondance avec nous le calendrier grégorien, nous nous devions d'employer avec lui l'ère musulmane.)

Bruxelles, 2 Ramadan de l'an 1349 de l'Hégire

Son Excellence Bou-Dzigar,
Chef du Cabinet de Sa Hautesse, l'Amel Tuotta-il-Fatzan

Excellence,

Louange à Dieu seul !

C'est avec une émotion inexprimable que nous avons reçu le message par lequel vous daignez nous informer que Sa Hautesse, devinant nos plus chers et nos plus secrets désirs, consent à être comptée parmi les membres d'Honneur de notre comité.

Quelle gloire pour l'Union Philatélique de posséder à sa tête le souverain d'un aussi puissant empire que l'Amalat du Haggar !

Descendant du Prophète, orné, dès sa naissance, des qualités qui ont fait la grandeur de ses plus illustres ancêtres, Votre Maître a su, par ailleurs, prélever dans la civilisation de l'Occident tout le suc de l'esprit moderne. Elle a doté ses peuples des inventions les plus perfectionnées de l'Europe savante et industrielle; elle leur a assuré les bienfaits de la Philatélie, en même temps que ceux de la Poste.

Nous sommes fiers de penser que notre patrie, la Belgique a su gagner l'affection de Sa Hautesse, en lui prodiguant jadis le trésor de son éducation. Elle s'enorgueillit de penser qu'elle n'est pas pour rien dans la formation du génie qui a inventé la Poste ... à chenilles !

Rien ne saurait nous causer une joie plus profonde que de voir, lors de son prochain voyage en Belgique, Sa Hautesse, honorer de sa présence une assemblée plénière et extraordinaire des membres de l'Union!

Toutefois, Excellence, il nous vient un scrupule. Vous savez qu'au dessus des rois et des Chefs d'Etat règne un pouvoir occulte, mais tout puissant, le "Protocole". Je frémis en songeant que cette divinité intransigeante pourrait soulever de regrettables incidents, à propos d'une réception aussi hautement désirable. Vous n'ignorez pas que le Président de notre Comité d'Honneur, c'est S.A.R. le prince Léopold, fils accompli de notre illustre monarque, S.M. Albert Ier. Notre prince n'est que sur les marches du trône; votre souverain en a gravi les degrés. Le juste sentiment de sa dignité peut-il permettre à Sa Hautesse d'être présidé par un simple fils de roi ? De son côté, notre prince n'éprouvera-t-il pas un auguste malaise à avoir parmi ceux qu'il préside, le maître incontesté du plus vaste empire saharien ? Naguère, l'illustre cousin et correspondant de S.H. l'Amel, le roi Fouad Ier, avait lui aussi marqué ses intentions de gracieuse condescendance à l'égard de notre Union, en manifestant officieusement sa volonté de faire partie de notre comité. Mais le comte de Fouquejon du Bonconseil, chef compétent et infailible de notre protocole, s'aperçut en temps opportun du grave manquement à l'étiquette qui allait être commis. Une tête couronnée parmi les présidés du prince ! quelle atteinte à son prestige ! quel ombrage, involontairement porté à ses prérogatives ! Ce danger, le plus grave que le royaume de Belgique ait couru, depuis l'invasion de 1914, fut providentiellement conjuré par l'intuition de notre chef du Protocole.

Que Votre Excellence daigne soumettre à Sa Hautesse ce problème épineux. Il est digne, par sa difficulté, de ses lumières. Son sens admirable des chinoiseries diplomatiques lui en fournira la solution.

(à suivre)

	N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
8e	173	Bélgique	1032-36 sur feuillet de l' Administration des Postes	xxx	130	460	
	174		1039-45	xxx	70	250	
	175		1082-88	xxx	75	260	
	176		1094-95	xxx	17	60	
	177		1114-20	xxx	67,5	240	
	178		divers feuillets 1960	xxx	428,35	1500	
	179		1961	xxx	130,5	460	
	180		1962	xxx	150,9	530	
	181		1963	xxx	134,2	475	
	182		1964	xxx	117,75	425	
	183		1965	xxx	89,8	315	
	184		1966	xxx	93	325	
	185		1967	xxx	84,05	295	
	186		1968	xxx	102,85	360	
	187		1969	xxx	136,25	475	
	188		1627-35	xxx	110	400	
	189		1627-35 avec feuillet	xxx	110	400	
	190		1627-35 avec feuillet	0	110	400	
9e	191	Belgique	1037 sur FDC	0	150	70	
	192		1064-65 sur FDC	0	70	30	
	193		1008-1009 sur FDC	0	100	45	
	194		1047 sur FDC	0	50	20	
	195		1011 sur FDC	0	60	25	
	196		1093 sur FDC	0	90	40	
	197		1093 sur FDC	0	90	40	
	198		1093 sur FDC	0	90	40	
	199		1121 sur FDC	0	100	45	
	200		1152 sur FDC	0	40	15	
	201		1169-71 sur FDC	0	150	70	
	202		1169-71 sur FDC	0	150	70	
	203		1175 sur FDC	0	75	35	
	204		1240 sur FDC	0	45	20	
	205		1259 sur FDC	0	45	20	
	206		1259 sur FDC	0	45	20	
	207		1260-61 sur FDC	0	65	30	
	208		1313-14 sur FDC	0	55	25	
	209		1359 sur FDC	0	40	15	
	210		1360-62 sur FDC	0	40	15	
	211		1372-73 sur FDC	0	75	35	
	212		1384 sur FDC	0	25	10	
	213		1404-05 sur FDC	0	40	15	
	214		1549 sur FDC	0	35	15	
	215		1410-12 sur FDC	0	110	50	
	216		1432 sur FDC	0	50	20	
	217		1445 & 1447 sur FDC	0	35	25	
	218		1489-90 sur FDC	0	50	20	
	219		1496 sur FDC	0	45	20	
	220		1536 sur FDC	0	40	15	
	221		1543 sur FDC	0	50	20	
	222		1546 & 1550 sur FDC	0	55	25	
	223		1556 & 1567 sur FDC	0	60	25	
	224		1568 sur FDC	0	45	20	
	225		1580 sur FDC	0	45	20	
	226		1593 & 1601 sur FDC	0	60	25	
	227		1609 & 1622 sur FDC	0	75	35	
	228		1622 & 1656 sur FDC	0	70	30	
	229		1660 & 1661 sur FDC	0	85	40	
	230		1668 & 1672 sur FDC	0	80	35	
	231		1674 & 1688 sur FDC	0	80	35	